

'OPAHQ, une aide pour aborder le printemps de la vieillesse

Depuis toujours, Gisèle Lamoureux consacrait ses heures libres au bénévolat. Ainsi est né chez elle le désir de venir en aide à ceux qu'elle appelle affectueusement «les aînés». Pour eux, elle a créé en septembre dernier l'OPAHQ (Orientation des personnes âgées Hébergement Québec), un programme de préparation et de soutien à l'hébergement, basé sur des techniques de relation d'aide éprouvées.

Michèle Boulva

«Il ne faut pas se le cacher, affirme la Montréalaise, à travaillé dans cinq centres d'accueil différents, un trop d'entre nous, le «hébergement pour personnes âgées» veut en dire aujourd'hui «cent d'accueil» et «hospice». Pourtant, le Troisième âge, le plus bel âge, le printemps de la vieillesse».

Par des conférences prononcées dans les clubs de la vieillesse, devant des membres de l'AFEAS ou d'autres groupes, madame Lamoureux tente de «démystifier» et «habiter» en rappelant, comme Hubert de Ravin, «que la vieillesse c'est l'âge pour recréer, bien sûr, mais aussi pour se re-créer».

«Évidemment, constate la gérontologue spécialisée en techniques d'intervention, il faut avoir bien vécu pour en vivre à une vieillesse épanouissante. Et bien vivre, ça veut dire s'adapter positivement aux nombreux changements qui viennent perturber notre tranquillité et au long de l'existence: mariage, divorce, départ des enfants, déménagement, décès, etc.»

ouverture d'esprit

Arrive cependant un jour où les forces diminuent. Il ne faut à rien, alors, selon madame Lamoureux, de dorénavant piller à la personne âgée la confrontation à sa propre perte d'autonomie et se faire obligée de quitter sa maison, de vendre ses meubles et d'abandonner son environnement social pour aller en résidence.

«Il faut savoir écouter la personne avec ouverture d'esprit, explique-t-elle. Il faut faire sentir qu'on la comprend, mais qu'il n'y a pas d'autre possibilité. La mettre devant l'évidence, et en lui faisant réaliser qu'elle ne perd pas toute son autonomie en choisissant la maison d'hébergement, par ailleurs, lui assure un cadre médical et la sécurité.

«L'essentiel est de traiter l'individu comme un être normal, apte à prendre des décisions. Il faut à tout prix éviter

de l'infantiliser ou de la surprotéger. Pour lui faire prendre conscience de son besoin, il faut lui donner l'heure juste».

Et c'est ici que l'OPAHQ peut jouer un rôle déterminant. Car la période de transition du domicile à la maison d'hébergement privée, semi-privée ou publique peut présenter une problématique autant pour l'ainé que pour ses proches. Toute la dynamique familiale risque d'être perturbée par le stress vécu de part et d'autre.

Un sentiment de grande tristesse habite souvent la personne âgée qui se sent impuissante face à l'avenir. Et si, par suite d'une dégradation rapide de son autonomie, on doit l'évincer du processus décisionnel, elle peut se sentir abandonnée et rejetée des siens. Il n'est pas rare alors de voir des gens réagir avec agressivité ou se plonger dans un mutisme profond qui peut mener à la dépression. D'autres hésitent volontairement à communiquer de façon claire leurs besoins et leurs attentes de peur d'offusquer ou d'encombrer leurs proches.

Ces derniers traversent également une période de deuil face à l'hébergement d'un parent. Leur anxiété est provoquée par des sentiments de honte, de culpabilité et d'ambivalence.

Tierce personne

«La collaboration de l'OPAHQ devient intéressante, précise madame Lamoureux, lorsqu'on a besoin d'une intervention plus vigoureuse. J'entends par là lorsqu'il faut mettre la personne devant une réalité qui lui est pénible. Parce qu'elle n'est pas impliquée émotionnellement, une tierce personne réussit souvent mieux que les enfants à provoquer une nécessaire prise de conscience».

Lorsqu'une demande d'aide parvient à l'organisme, explique René Bouffard, le consultant en communication de l'OPAHQ, nous nous rendons d'abord chez la principale intéressée, soit la personne âgée, puis, c'est à elle que revient la décision. Après avoir évalué son milieu de vie, ses be-

soins, ses attentes et ses craintes face à l'idée de l'hébergement, nous rencontrons les enfants.

Suivant le profil de leur client, sa capacité physique, sa capacité à établir des relations interpersonnelles et sa capacité de payer, l'OPAHQ entame ensuite la phase de recherche. On soumet à l'ainé une liste de trois établissements qui semblent répondre à ses exigences. Après les avoir visités avec lui et l'avoir accompagné lors de l'aménagement, on s'assure que les services conviennent à ses besoins.

Une dizaine de spécialistes (gérontologues, psychologues, sociologues) composent l'équipe d'accompagnement de l'OPAHQ. L'organisme offre actuellement ses services dans toute la région de la Montérégie et travaille à finaliser un répertoire des foyers d'hébergement pour le territoire de St-Jean. Pour ceux qui le préfèrent, un service de maintien à domicile

est également disponible.

L'aide offerte est gratuite pour la personne âgée et sa famille. «Il ne faut pas jouer à l'autruche», ajoute madame Lamoureux, le profil moyen de la personne âgée est aujourd'hui le suivant: dame, de 70 à 80 ans, ayant un revenu inférieur au seuil de la pauvreté».

Statistiques Canada indique également que 2,7 millions de Canadiens ont actuellement plus de 65 ans, soit environ 11% de la population totale. Et les démographes estiment que d'ici l'an 2011, le groupe des Canadiens âgés de 85 ans et plus devrait supplanter largement en nombre celui des 65 ans et plus.

Le vieillissement de la population rend toujours plus urgente la mise en place de services destinés aux personnes âgées. «Il y a beaucoup de services à repenser, estime la gérontologue. On peut cependant affirmer qu'en général la qualité de vie des aînés est meilleure



Pour entreprendre sa seconde carrière, Gisèle Lamoureux a étudié en gérontologie au Cégep Bois-de-Boulogne (photo M. Boulva).

qu'au paravant. Mais il demeure que beaucoup d'entre eux vivent dans la pauvreté, surtout chez les femmes».

Peur ou sérénité

Elle-même croyante, madame Lamoureux retire beaucoup de son engagement auprès des retraités. «J'ai toujours cru à la loi du retour, mentionne-t-elle. Ce que tu fais de bon t'es toujours rendu. Aussi, je ressens une grande sérénité face aux

personnes âgées. Une paix intérieure qui m'aide beaucoup à me retrouver moi-même et à vivre plus intensément avec mon Dieu».

Bien sûr, il lui a fallu changer son rythme de vie pour s'ajuster à celui, plus calme et plus serein, de ses nouveaux amis. Mais elle ne le regrette en rien: «C'est merveilleux toutes ces expériences de vie qu'ils peuvent nous transmettre. Beaucoup de ces personnes sont croyantes. Il faut savoir s'arrêter et écouter. Accueillir».

«C'est un monde spécial que celui des personnes âgées, conclut la gérontologue. Un monde qui souvent nous fait peur parce qu'on ne comprend pas son propre processus de vieillissement. Dans certaines résidences, on refuse carrément de parler de la mort et de vivre ses émotions. Quand quelqu'un meurt, on le sort et on n'en parle plus. Je trouve ça déplorable».

«Heureusement, dans d'autres maisons, des psychologues sont là pour aider les aînés à aborder la question. On peut aussi aller se recueillir à la chapelle et prier pour ceux qui nous ont quittés. Là-bas, on a compris que la mort fait partie de la vie...» □

Les juristes catholiques sont inquiets. Quel sera le sort de l'école confessionnelle?

Les enfants catholiques de demain risquent, si le courant actuel s'accroît, de n'avoir d'autre choix que de fréquenter des écoles linguistiques. Pour eux, les écoles confessionnelles seront une affaire du passé.

Un colloque de l'Association des juristes catholiques du Québec a récemment fait le point sur ce dossier. Y étaient conviés, sur invitation, des juristes et des représentants de mouvements et d'organisations comme les Chevaliers de Colomb, les Filles d'Isabelle, les groupes pro-vie, les Parents catholiques et le Regroupement scolaire confessionnel.

Fort satisfait de la participation à cet événement, le président de l'AJCQ explique que cette rencontre avait pour objectif de communiquer l'état de la situation aux différents groupes pour qu'ils puissent à leur tour sensibiliser leurs membres et les encourager à poser des gestes concrets en faveur de la confessionnalité.

«Avant de vouloir respecter les valeurs des individus, explique Me Alexandre Khouzam, il faut apprendre à respecter les valeurs traditionnelles. Ce n'est pas parce que notre société est devenue pluraliste qu'elle doit perdre son identité première. Les fondateurs de la colonie nous ont transmis des va-

leurs solides. On ne peut pas, au nom d'un pluralisme, décider du jour au lendemain de nous nier des droits acquis depuis des siècles».

Dans un premier temps, rapporte le juriste, les participants au colloque ont entendu monsieur Léo-Paul Ouellette, responsable de l'édition canadienne de L'Homme nouveau, critiquer vivement l'attitude des évêques dans le dossier de l'éducation sexuelle au niveau scolaire.

«Les évêques, précise Me Khouzam, ne font rien face à l'actuel programme d'éducation sexuelle qui, en fait, s'attarde surtout aux moyens d'éviter M.T.S. et grossesses, au lieu de faire le lien entre la morale catholique et la sexualité. Ils affirment que les documents utilisés dans les écoles sont approuvés par le comité catholique».

«Or, ce comité n'est pas catholique du tout. C'est un comité païen sur lequel siègent des gens qui ne croient ni à Dieu ni à diable. Et ce sont eux qui décident du contenu des cours et des manuels scolaires».

Manipulation

L'ex-président de la Commission des écoles catholiques de Montréal et conseiller juridique du Regroupement scolaire confessionnel, Me Michel Pallascio, a pour sa part axé son intervention sur le jugement qui a été porté en Cour suprême.

«La Cour d'appel, précise Me Khouzam, a décidé que les contribuables qui ont payé des taxes scolaires l'ont fait uniquement pour obtenir l'éducation de leurs enfants et non pas spécifiquement une éducation confessionnelle. Elle déclare donc que les commissions scolaires confessionnelles ne peuvent pas s'accaparer des biens et refuser de les transmettre aux commissions scolaires linguistiques».

Or, explique le juriste, le gouvernement veut se débarrasser des écoles confessionnelles, malgré l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il a donc créé un comité (dont il nomme les commissaires) qui a droit de regard sur les commissaires élus démocratiquement dans les commissions scolaires.

Dès qu'une commission scolaire décide de transformer une école confessionnelle en école neutre, cette école est dite linguistique. Elle doit alors être liquidée,

céder ses biens et vendre ses propriétés au profit de la nouvelle commission scolaire linguistique. C'est ainsi que, graduellement, on diminue le nombre d'écoles confessionnelles.

Que fait-on du droit de propriété reconnu comme un droit absolu par le code civil, s'interroge Me Khouzam? La Cour suprême devrait rendre son jugement au cours de 1992.

«Idéalement, ajoute l'avocat, il faudrait réussir à conserver les structures confessionnelles des commissions scolaires et, dans un deuxième temps, mettre au point des programmes qui reflètent nos valeurs. C'est la conclusion à laquelle nous en sommes venus au colloque».

Reste cependant une réalité incontestable selon les participants: il y a au MEQ un groupe, impossible à identifier, qui manipule le ministre de l'Éducation et lui dicte quoi faire et quoi dire. «C'est pour ça, explique Me Khouzam, que la politique de base ne change pas quand changent les ministres de l'Éducation. Il y a un programme qui est établi et qui doit passer. On veut laïciser tout le système à tous les niveaux». (M.B.) □